

Interprofession du lait – IP Lait

Communiqué de presse de l'Interprofession du lait du 27 novembre 2009

L'AD adopte le modèle de gestion des quantités et élit son 1er président

Les délégués de l'Interprofession du lait (IP Lait) ont adopté aujourd'hui un modèle de gestion des quantités de lait d'industrie. Ce modèle est censé garantir à l'avenir un approvisionnement du marché conforme aux besoins de ce dernier. Les délégués vont demander au Conseil fédéral d'octroyer la force obligatoire générale à ce modèle. Par ailleurs, l'assemblée des délégués a élu aujourd'hui son premier président ordinaire en la personne de Markus Zemp. Il y a une semaine déjà, le comité avait élu Daniel Gerber à la gérance. La composition de la future direction de l'IP Lait est ainsi définie.

Dans le contexte de l'abandon du contingentement laitier au 1^{er} mai 2009, la branche laitière a cherché pendant longtemps des solutions permettant de garantir à l'avenir un approvisionnement du marché du lait conforme aux possibilités d'écoulement. A cet effet, les délégués ont adopté aujourd'hui un modèle basé sur un système à trois échelons : lait contractuel, lait de bourse et lait de dégageement. Le lait contractuel se trouve au centre du modèle. En principe, la quantité de lait contractuel doit correspondre aux besoins du marché et son écoulement doit être assuré. Les surplus de production seront commercialisés via une bourse placée sous le contrôle de l'IP Lait.

Le troisième échelon du système prévoit un dégageement lorsqu'en raison d'une conjoncture défavorable et imprévisible, ni le lait contractuel, ni le lait de bourse ne peuvent être commercialisés. Dans un tel cas, l'IP Lait décide d'une quantité de lait à retirer du marché afin d'alléger ce dernier.

C'est sur la base du lait contractuel que la gestion des quantités peut être opérée. Le comité de l'IP Lait a pour tâche de gérer les quantités de lait en fonction des besoins du marché à l'aide d'un indice des quantités de lait contractuel.

Le comité reçoit le mandat de mettre en œuvre le modèle de gestion des quantités.

La force obligatoire, une nécessité

Pour que le modèle adopté puisse être efficace, il faut parvenir à l'imposer à tous les acteurs de l'économie laitière du pays. C'est pourquoi l'IP Lait demande au Conseil fédéral de lui octroyer la force obligatoire générale. Ainsi, ce modèle devra être respecté par tous, membres ou non de l'IP Lait.

La force obligatoire générale devrait aussi être conférée à une taxe temporaire à verser par les producteurs et les transformateurs pour le financement des mesures destinées à réduire les stocks de beurre de 3 500 tonnes. Ainsi, de janvier à avril 2010, 1 ct/kg de lait commercialisé sera prélevé aux producteurs. Du côté des transformateurs, 1 fr/kg de matière grasse sera perçu sur la crème transformée en beurre de mai à août 2010.

M. Zemp et D. Gerber, un nouveau duo à la direction

Depuis la fondation de l'IP Lait, Hansjörg Walter, Jacques Bourgeois et Martin Rufer ont assuré l'un la présidence et les autres, la gérance par intérim. Les fonctions de président et de gérant sont désormais occupées par leurs titulaires.

Markus Zemp a été élu par l'AD comme premier président ordinaire de l'IP Lait. Il prendra ses fonctions le 1^{er} janvier 2010. Âgé de 55 ans, Markus Zemp habite Schafisheim (Argovie). Il est conseiller national. C'est une personnalité dans le secteur agroalimentaire qui dispose d'une solide expérience dans la direction d'organisations. En tant qu'ancien président (2003-2008) de Proviande, l'interprofession de l'économie carnée, il est bien placé pour connaître les exigences et les rouages d'une telle organisation.

Il y a une semaine déjà, le comité a élu Daniel Gerber comme gérant. Cet habitant de Toffen (BE) est âgé de 45 ans. Après un apprentissage de fromager, il a poursuivi ses études par une

formation d'ingénieur HES en agriculture. Il a en outre suivi une formation postgrade en gestion d'organisations sans but lucratif (« Nonprofit Management »). Dans son parcours professionnel, Daniel Gerber a notamment été gérant de la Société coopérative suisse des fabricants de fromage à pâte molle et mi-dure. Il est actuellement employé par l'Office vétérinaire fédéral et entrera en fonction au 1^{er} février 2010.

Enfin, l'AD a élu un nouveau membre du comité en la personne de Sandra Stöckli, Category Manager produits laitiers/œufs à la Fédération des coopératives Migros (FCM). Mme Stöckli remplace Hanspeter Meier, qui représentait jusqu'ici la FCM au comité.

Renseignements :

Hansjörg Walter, présidence par intérim IP Lait, 079 404 33 92

Jacques Bourgeois, gestion par intérim IP Lait, 079 219 32 33

Martin Rufer, Projektleiter BO Milch, 078 803 45 54

Une feuille d'informations sur le modèle de gestion des quantités peut-être consultée sur le site www.sbv-usp.ch.